



RECU EN PREFECTURE

Le 30 juin 2023

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20230622-D0072010-DE

Publié le : 30/06/2023

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 Juin 2023

Le Conseil Municipal, convoqué le 15 juin 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°4), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à partir de la question n°4), Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à partir de la question n°5), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n°3), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET (à partir de la question n°3, après le vote des amendements), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE (à partir de la question n°3, à partir du vote de l'amendement n°5), Mme Valérie HALLER (à partir de la question n°3 et jusqu'à la question n°48 incluse), M. Pierre-Charles HENRY (à partir de la question n°6), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à partir de la question n°17), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir de la question n°3 et jusqu'à la question n°17 incluse), M. Jean-Hugues ROUX (à partir de la question n°5), Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°3 et jusqu'à la question n°41 incluse), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n°6 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN (à partir de la question n°5), Mme Christine WERTHE.

Secrétaire :

M. André TERZO.

Étaient absents :

Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Cyril DEVESA, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Marie ZEHAF.

Procurations de vote :

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. André TERZO, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, M. François BOUSSO à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Julie CHETTOUH (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN, Mme Valérie HALLER à M. Benoit CYPRIANI (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Valérie HALLER à M. François BOUSSO (à partir de la question n°49), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n°5 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n°16 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Aurélien LAROPPE, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (à partir de la question n°18), M. Jean-Hugues ROUX à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Juliette SORLIN à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Juliette SORLIN à Mme Julie CHETTOUH (à partir de la question n°42), Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT (à partir de la question n°7), Mme Sylvie WANLIN à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Nicolas BODIN.

OBJET : 18 - Autorisation de recrutement d'agents contractuels pour mener à bien un projet ou une opération (contrats de projet)

Délibération n° 2023/007201

Autorisation de recrutement d'agents contractuels pour mener à bien un projet ou une opération (contrats de projet)

Rapporteur : Mme Elise AEBISCHER, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 1	08/06/2023	Favorable (2 abstentions)

Résumé :

En application des articles L332-24, 25 et 26 du code de la fonction publique, les collectivités territoriales peuvent, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter un agent sous contrat dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération.

Aussi, il est proposé le recrutement de :

L'action de lutte contre la précarité énergétique menée par la ville de Besançon a pris la forme d'un SLIME en partenariat avec le CLER (réseau pour la transition écologique), par le biais d'une convention signée en 2022, qui permet le financement de la mission. La ville a choisi de mener cette action en interne. Les moyens de financement alloués et les objectifs fixés demandent la mobilisation d'une équipe de 4 personnes :

- 4 agents contractuels pour mener à bien les projets suivants : Mission de lutte contre la précarité énergétique par le service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME) ;

Dans le cadre des financements de L'ANRU sur le secteur de Planoise, pour le développement de l'autoconsommation collective :

- 1 agent contractuel pour mener à bien les projets suivants : Chef de projet énergies renouvelables (photovoltaïques) ;

Dans le cadre du contrat signé avec l'Etat CTAI :

- 1 agent contractuel pour mener à bien les projets suivants : Chargé de mission Contrat territorial d'accueil et d'intégration.

I. Mission de lutte contre la précarité énergétique

La Ville de Besançon mène une action de lutte contre la précarité énergétique depuis plus d'une dizaine d'années. En 2017 cette action a pris la forme d'un Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie (ci-après, le « Slime ») en partenariat avec le CLER – Réseau pour la transition écologique, principal financeur de cette action. La mission était conduite par un agent recruté au sein de la direction de la Maitrise de l'Energie

En 2020, le territoire de la mission a été étendu à l'ensemble de GBM et de la Communauté de Communes Doubs Baumois (CCDB) dans le cadre de la démarche TEPOS. Ainsi il a été nécessaire de renforcer les moyens humains. Pour cela, une convention opérationnelle a été réalisée entre les trois collectivités et la Fondation Club FACE, laquelle était en charge de recruter deux agents supplémentaires

Or, après de nombreux manquements, il a été décidé de résilier la convention avec la Fondation Club Face au 31/12/2022. En outre, la CCDB a décidé de se retirer de ce projet en 2023. Parallèlement, une nouvelle convention avec le CLER est entrée en vigueur en 2022 et a permis d'augmenter les objectifs quantitatifs et qualitatifs du Slime et d'améliorer le financement de manière conséquente. Ainsi, au vu du nouveau plan de financement, la Ville a choisi de mener cette opération en interne.

Désormais, les moyens de financement et les objectifs fixés demandent la mobilisation d'une équipe composée par quatre personnes, dont une en charge de la coordination du dispositif et trois chargés de visite avec de profils divers et complémentaires : un profil d'animation et d'appui administratif, un profil issu du domaine de l'énergie du bâtiment et un profil de l'action sociale.

Actuellement, le Slime fonctionne avec une coordinatrice arrivée le 01/02/2023 au sein du service Etude Et Prospective de la Direction de la Maitrise de l'Energie et d'une chargée de visite (profil animation et soutien administratif) dont le contrat de travail qui la liait au Club Face est en cours de reprise.

La présente proposition consiste à embaucher l'équipe du Slime sous forme de contrats de projet à l'échéance fin 2024.

Objectifs :

Les contrats de projet, en plus de permettre la continuité de ce service public, permettront au Slime de se structurer correctement en vue de massifier le repérage et l'accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique et de mettre en place des solutions pour sortir durablement les ménages accompagnés de leur situation, notamment grâce à la rénovation énergétique performante.

A. Chargé.e de mission – Coordinateur.trice du programme de lutte contre la précarité énergétique

Missions :

- Mobiliser, créer et animer un réseau de partenaires qui signaleront et accompagneront les ménages en situation de précarité énergétique,
- Mettre en place et suivre des actions complémentaires contribuant à l'amélioration du service (ex : création d'un fond d'aide aux petits travaux, autoconsommation solaire collective...),
- Encadrer les agents réalisant des visites à domicile et des animations de sensibilisation,
- Réaliser les visites de diagnostics aux domiciles des ménages en soutien de l'équipe de conseillers pour détecter les comportements, les pratiques d'achat à améliorer et les petits travaux nécessaires pour les sortir de la vulnérabilité et précarité énergétique,
- S'informer sur l'ensemble des tarifs sociaux,
- Rédiger les rapports de diagnostics à l'issue des visites,
- Accompagner ces mêmes ménages par la mise en place d'un dispositif d'accompagnement efficace, par la création d'outils pédagogiques de suivi, des kits « économie d'énergie », etc.,
- Organiser, assurer et animer des ateliers d'information, de sensibilisation et de formation sur la thématique globale (réunions, ateliers pouvant être en soirée ou le week-end),
- Participer et contribuer aux activités du réseau du CLER qui anime le SLIM,
- Réaliser le suivi et les bilans de cette opération en capitalisant les points forts et faibles,
- Rédiger les différentes pièces administratives et techniques de la mission : compte-rendu, etc.,
- Mesurer et évaluer le dispositif et faire des améliorations tout au long de son existence,
- Créer les indicateurs d'évaluation.

Il est proposé de recruter un agent contractuel conformément aux articles L332-24, 25 et 26 du code de la Fonction Publique « Les collectivités et établissements mentionnés à l'article 2 peuvent également, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter un agent par un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. Le contrat est conclu pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans. Il peut être renouvelé pour mener à bien le projet ou l'opération, dans la limite d'une durée totale de six ans. »

Eléments du recrutement :

- Contrat de droit public,
- Durée du 1er septembre 2023 au 31 janvier 2025,
- Travail à temps complet,
- Rémunération en référence au grade d'ingénieur territorial,
- Régime indemnitaire afférent.

B. Un.e chargé.e de visite précarité énergétique (profil administratif)

Missions :

Le. La chargé.e de visite, en collaboration avec l'ensemble des partenaires du territoire, est chargé.e de :

- Participer au repérage de ménages en situation de précarité énergétique lors d'évènements et de campagnes spécifiques,
- Réaliser l'accueil des demandes d'intervention par téléphone et mail,
- Réaliser l'entretien préalable avec le ménage afin de mieux connaître la situation et saisir les informations correspondantes sur le logiciel spécifique (Solidiag) afin de préparer la prise en charge par le membre de l'équipe pertinent au cas par cas,
- Réaliser des diagnostics sociotechnique « eau et énergie » au domicile des ménages qui rencontrent des difficultés avec ces thématiques,
- Echanger avec les ménages sur leurs pratiques et modes de vie et réaliser un inventaire succinct des caractéristiques du logement et des équipements (chauffage, ventilation, électricité spécifique),
- Apporter des conseils personnalisés aux ménages et installer les équipements permettant de réaliser de premières économies financières et d'améliorer leur confort,
- Rédiger les rapports du diagnostic à l'issue des visites et gérer les dossiers de suivi des ménages sur Solidiag,
- Orienter et accompagner les ménages vers des dispositifs d'aides complémentaires en lien avec les acteurs relais,
- Organiser et assurer des ateliers d'information, de sensibilisation et de formation sur la thématique des économies d'énergie, d'eau, sur le fonctionnement du chauffage urbain, la gestion du chauffage collectif ainsi que la promotion générale du Slime,
- Participer ponctuellement aux temps collectifs d'animations (salon de l'habitat, évènements ponctuels en semaine, en soirée ou en week-end pour aller à la rencontre des habitants).

Il est proposé de recruter un agent contractuel conformément aux articles L332-24, 25 et 26 du code de la Fonction Publique « Les collectivités et établissements mentionnés à l'article 2 peuvent également, pour mener à bien un projet ou une opération identifié, recruter un agent par un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. Le contrat est conclu pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans. Il peut être renouvelé pour mener à bien le projet ou l'opération, dans la limite d'une durée totale de six ans. »

Eléments du recrutement :

- Contrat de droit public,
- Durée du 1er septembre 2023 au 31 décembre 2024,
- Travail à temps complet,
- Rémunération en référence au grade de rédacteur,
- Régime indemnitaire afférent.

C. Un .e chargé.e de visite précarité énergétique (profil technique)

Missions :

Mission de conseil des ménages en situation de précarité énergétique à leur domicile :

- Réaliser des visites au domicile de ménages en précarité énergétique dans le cadre d'un diagnostic sociotechnique,
- Réaliser un diagnostic simplifié du logement et exhaustif des installations et équipements (chauffage, eau chaude sanitaire, cuisson, ventilation, fenêtres, points d'eau, électroménager, etc.) et des consommations de fluides à partir des observations sur place, des informations transmises par l'occupant et de l'utilisation d'appareils de mesure,
- Apporter des conseils personnalisés aux ménages qui tiennent compte du diagnostic réalisé,

- Aider à l'installation de petit équipement pouvant réduire les consommations de chauffage, d'eau, d'électricité et améliorant le confort thermique (lampes basse consommation, mousseurs, joints fenêtres, réflecteurs de chaleur, etc.),
- Formuler des orientations relatives à l'amélioration et rénovation de l'habitat,
- Rendre-compte des visites et des installations réalisées auprès de l'équipe, des partenaires et du ménage pour préparer son orientation vers des interlocuteurs et/ou des dispositifs d'aide,
- Apporter un conseil personnalisé au ménage : analyse technique détaillée de projets de rénovation, recherche des solutions performantes, etc.,
- En cas d'engagement d'une opération de rénovation, rester l'interlocuteur de confiance du ménage pour apporter un conseil personnalisé,
- Réaliser une veille générale (réglementaire et de l'état de l'art) sur la rénovation énergétique et la décence énergétique des logements, en lien particulier avec la précarité énergétique,
- Participer aux actions d'animation de la structure ainsi qu'aux différents réseaux existants.

Il est proposé de recruter un agent contractuel conformément aux articles L332-24, 25 et 26 du code de la Fonction Publique « *Les collectivités et établissements mentionnés à l'article 2 peuvent également, pour mener à bien un projet ou une opération identifié, recruter un agent par un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. Le contrat est conclu pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans. Il peut être renouvelé pour mener à bien le projet ou l'opération, dans la limite d'une durée totale de six ans.* »

Eléments du recrutement :

- Contrat de droit public,
- Durée du 1er septembre 2023 au 31 décembre 2024,
- Travail à temps complet,
- Rémunération en référence au grade de technicien,
- Régime indemnitaire afférent.

D. Un.e chargé.e de visite précarité énergétique (profil action sociale)

Missions :

- Participer au repérage de ménages en situation de précarité énergétique lors d'évènements et de campagnes spécifiques,
- Réaliser des diagnostics sociotechnique « eau et énergie » au domicile des ménages qui rencontrent des difficultés avec ces thématiques,
- Echanger avec les ménages sur leurs pratiques et modes de vie et réaliser un inventaire succinct des caractéristiques du logement et des équipements (chauffage, ventilation, électricité spécifique),
- Apporter des conseils personnalisés aux ménages et aider à installer les équipements permettant de réaliser de premières économies financières et d'améliorer leur confort,
- Rédiger les rapports du diagnostic à l'issue des visites et gérer les dossiers de suivi des ménages sur le logiciel dédié (Solidiag),
- Orienter et accompagner les ménages vers des dispositifs d'aides complémentaires en lien avec les acteurs relais,
- Faire une veille sur les évolutions et l'innovation dans l'action sociale et proposer des initiatives afin d'améliorer et massifier l'accompagnement renforcé des ménages,
- Animer le réseau de donneurs d'alerte et d'acteurs relais et proposer des initiatives pour renforcer le travail partenarial avec les structures d'action sociale,
- Organiser et assurer des ateliers d'information, de sensibilisation et de formation sur la thématique des économies d'énergie, d'eau, sur le fonctionnement du chauffage urbain, la gestion du chauffage collectif ainsi que la promotion générale du Slime,
- Participer ponctuellement aux temps collectifs d'animations (salon de l'habitat, évènements ponctuels en semaine, en soirée ou en week-end pour aller à la rencontre des habitants).

Il est proposé de recruter un agent contractuel conformément aux articles L332-24, 25 et 26 du code de la Fonction Publique « *Les collectivités et établissements mentionnés à l'article 2 peuvent*

également, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter un agent par un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. Le contrat est conclu pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans. Il peut être renouvelé pour mener à bien le projet ou l'opération, dans la limite d'une durée totale de six ans. »

Eléments du recrutement :

- Contrat de droit public,
- Durée du 1er septembre 2023 au 31 décembre 2024,
- Travail à temps complet,
- Rémunération en référence au grade d'Assistant socio-éducatif,
- Régime indemnitaire afférent.

II. Contrat de projet pour un chef de projet énergies renouvelables

La demande de création du poste de chef de projet répond aux objectifs fixés dans le cadre de l'ANRU du développement de l'autoconsommation collective sur le secteur de Planoise par la mise en place de panneaux solaires photovoltaïques sur plusieurs bâtiments du secteur de Planoise en vue d'une production d'électricité qui sera fournie à un prix réduit aux habitants du quartier. L'objectif est de diminuer les charges financières des ménages.

Ses missions seront les suivantes :

Au niveau technique

- Réaliser, participer et/ou suivre des études de faisabilité et d'opportunité,
- Conduire les opérations de travaux de mise en place de panneaux solaires,
- Préparer les cahiers des charges pour les études préalables et les missions de maîtrise d'œuvre,
- Participer et suivre les procédures d'attribution des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux ainsi que les missions techniques associées (programmiste, contrôle technique, coordination sécurité, etc.),
- Conduire les procédures de consultation des entreprises et d'analyse des offres, gérer les délais,
- Assurer le suivi des travaux en qualité de représentant du Maître d'Ouvrage,
- Participer à la mise en service des installations,
- Participer à l'organisation de leur exploitation/entretien,
- Réaliser les bilans d'opérations et leur évaluation.

Au niveau juridique et financier

- Mettre en place des structures nécessaires au portage de projets,
- Préparer des dossiers de demande de subventions ou/et de réponses à des appels à projet.

Au niveau de l'animation

- Gérer les relations avec les bailleurs et d'autres partenaires extérieurs,
- Organiser la concertation et l'animation du projet (par ex : animer des réunions d'information auprès des locataires...),
- Participer à la recherche à l'animation de financement citoyen.

Objectifs :

- Etablir le partenariat avec les bailleurs sociaux pour le développement du projet,
- Trouver un concessionnaire pour l'installation de panneaux solaires sur 9 bâtiments et 2 parkings,
- Etablir les contrats de mise en place de l'opération ACC sur le territoire,
- Mettre en place une démarche de sensibilisation des locataires de Planoise pour aider au développement de l'action.

Il est proposé de recruter un agent contractuel conformément aux articles L332-24, 25 et 26 du code de la Fonction Publique « *Les collectivités et établissements mentionnés à l'article 2 peuvent*

également, pour mener à bien un projet ou une opération identifié, recruter un agent par un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. Le contrat est conclu pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans. Il peut être renouvelé pour mener à bien le projet ou l'opération, dans la limite d'une durée totale de six ans. »

Eléments du recrutement :

- Contrat de droit public,
- Durée du 1er septembre 2023 au 31 décembre 2024,
- Travail à temps complet,
- Rémunération en référence au grade d'ingénieur territorial,
- Régime indemnitaire afférent.

III. Contrat de projet pour un chargé de mission CTAI

La Ville de Besançon est signataire d'un Contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI) des étrangers primo-arrivants. Les CTAI ont été mis en place en 2019 par l'Etat dans le but de décliner la politique nationale en matière d'accueil et d'intégration des étrangers primo-arrivants à échelle locale, en accord avec les spécificités des collectivités qui les pilotent.

C'est en 2021, après délibération du Conseil Municipal du 4 novembre que Besançon s'est engagé dans son premier CTAI, en identifiant 5 axes thématiques : la culture, la jeunesse, l'insertion professionnelle, le logement et la santé mentale.

Un diagnostic partagé avec l'ensemble des acteurs locaux a permis de dégager 5 champs d'action et de projets prioritaires à savoir :

- Permettre aux étrangers primo-arrivants de s'approprier les ressources et outils culturels,
- Favoriser l'intégration des primo-arrivants de 18 à 25 ans par leur participation à la vie de la Cité et par les échanges entre eux,
- Lever les freins à l'insertion professionnelle : garde d'enfants, niveau de français, manque de connaissance du monde de l'emploi et soulager les emplois en tension dans le secteur du bâtiment,
- Faciliter l'accès au logement et porter à la connaissance des étrangers les normes liées au logement en France,
- Former les professionnels du médico-social en lien avec le public aux troubles liés à la migration, cadrer et financer l'accès à un suivi psychologique avec interprétariat.

En novembre 2022, la Ville de Besançon a fait la demande de renouvellement du CTAI auprès de l'Etat, qui l'a acceptée. Ainsi, de nouvelles actions seront mises en place durant 2023, autour des 5 mêmes thématiques, à savoir la culture, la jeunesse, l'insertion professionnelle, le logement et la santé mentale selon des modalités restant à définir (prolongation des actions en cours, publication de nouveaux appels à projets...).

Le CTAI est appelé à être reconduit par voie d'avenant avec l'Etat au moins jusqu'à fin 2024.

Aussi, le déploiement de ce dispositif contractuel et de l'ensemble des actions qu'il recouvre nécessitent-ils une ingénierie à la fois de conception-suivi et de coordination portés par la chargée de mission d'où la mise en place d'un contrat de projet. Ce dernier doit permettre à la chargée de mission actuelle d'inscrire son action dans un cadre mieux défini pour la Ville, et l'ensemble des partenaires de ce CTAI.

Ses missions seront les suivantes :

Sous la responsabilité hiérarchique du Directeur Général Adjoint des services du pôle Vie Sociale et Citoyenneté, et dans le cadre de la mise en place du CTAI, le/la chargé de mission remplit les tâches suivantes :

- Actualiser le diagnostic initial visant à identifier les besoins et les ressources du territoire en termes de condition d'accueil et d'accompagnement des réfugiés et primo arrivants,
- Animer les comités et groupes de travail permettant d'assurer l'élaboration, le renouvellement et le pilotage opérationnel du contrat,

- Construire, organiser, lancer et suivre les modalités et les procédures l'appel à projets incluse dans le CTAI et ses avenants,
- Mettre en œuvre les instances de gouvernance du contrat territorial, en lien avec les services de l'Etat,
- Piloter et assurer la mise en œuvre des actions municipales financées dans le cadre du contrat territorial,
- Fédérer les acteurs en charge de l'accompagnement des publics migrants cibles (accompagnement vers l'emploi, le logement, la santé mentale, la culture, le sport et la citoyenneté),
- Assurer un travail de veille, d'expertise, d'ingénierie de projets et de prospective afin de garantir la pérennité des actions municipales,
- Participer au réseau national des villes et métropoles disposant de CTAI en tant qu'interlocuteur (trice) des services de l'Etat (Délégation interministérielle et services départementaux),
- Suivre l'avancée du dispositif en assurant un reporting régulier et une évaluation de ses actions auprès de la hiérarchie et des élus.

Objectifs :

Le contrat de projet est directement conditionné par l'évolution du CTAI et les modalités de pilotage et de mise en œuvre contractualisés entre l'Etat et la Ville de Besançon.

Une évaluation des actions fait partie intégrante du CTAI et se trouve contrôlé par l'Etat au niveau local et national (Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations / Direction interministérielle de l'intégration des réfugiés)

Il est proposé de recruter un agent contractuel conformément aux articles L332-24, 25 et 26 du code de la Fonction Publique « Les collectivités et établissements mentionnés à l'article 2 peuvent également, pour mener à bien un projet ou une opération identifié, recruter un agent par un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. Le contrat est conclu pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans. Il peut être renouvelé pour mener à bien le projet ou l'opération, dans la limite d'une durée totale de six ans. »

Eléments du recrutement :

- Contrat de droit public,
- Durée du 1er septembre 2023 au 31 aout 2024,
- Travail à temps complet,
- Rémunération en référence au grade d'attaché territorial,
- Régime indemnitaire afférent.

A l'unanimité des suffrages exprimés (10 abstentions), le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur :
 - le recrutement de 4 agents contractuels pour mener à bien l'opération « Mission de lutte contre la précarité énergétique » dans le cadre des dispositions des articles L332-24, 25 et 26 du code de la Fonction Publique,
 - le recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien l'opération « Contrat de projet pour un chef de projet énergies renouvelables » dans le cadre des dispositions des articles L332-24, 25 et 26 du code de la Fonction Publique,
 - le recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien l'opération « Contrat de projet pour un chargé de mission CTAI » dans le cadre des dispositions des articles L332-24, 25 et 26 du code de la Fonction Publique,
- autorise Mme La Maire, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 44

Contre : 0

Abstentions*: 10

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Maire,



André TERZO,
Conseiller Municipal Délégué



Anne VIGNOT